

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en exercice : **11** Présents : 10

Votants: 10 Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0 **PRESENTS**: Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -

Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS: Séverine CELLE

EXCUSES:

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET: Cession d'un tronçon d'un chemin rural situé à Bournac

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'enquête publique qui s'est déroulée du 22 mars au 6 avril 2022 concernant la cession d'un tronçon de chemin rural situé à Bournac.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur et après en avoir délibéré :

- Approuve la cession du chemin rural situé à Bournac à Monsieur BARRIOL Jean-François d'une surface approximative de 305 m² (la surface réelle sera définie lors de l'établissement du document d'arpentage) au prix de 5 € le m²,
- **Précise** que les frais de la vente, de l'enquête publique et du document d'arpentage et sont à la charge de l'acheteur,
- Désigne la Société ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'acte administratif et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission;
- **Autorise** Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous les documents relatifs à cette opération ;
- **Désigne** Monsieur DEFAY André, 1er adjoint pour représenter la commune et signer les actes au nom et pour le compte de celle-ci.

Fait et délibéré en Mairie le 25 mai 2022 Le Maire :

Philippe DELABRE